

PROCES-VERBAL
du Conseil d'Administration du jeudi 07 février 2019

Ordre du jour :

- I) Affaires financières
 - a. Validation du tarif restauration
 - b. Sortie à Caen : intérêt pédagogique et budget
 - c. Annexe à la convention d'utilisation des équipements sportifs
 - d. Désignation du chargé de prévention

- II) Affaires pédagogiques
 - a. Création d'un poste d'Education Musicale
 - b. Présentation de la répartition de la dotation globale horaire pour la rentrée 2019

- III) Autres questions

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 07 février 2019
N° de la séance : 5

Le quorum étant atteint, Madame La Principale ouvre la séance à 18h10.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Bonnin, parent d'élève.

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les membres du conseil d'administration adoptent le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018.

Nombre de membres participant à la délibération : 14

Votes exprimés : Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 07 février 2019
N° de la séance : 5

OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Principale présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 07 février 2019
N° de la séance : 5

I.a : VALIDATION DU TARIF RESTAURATION

Les tarifs restauration fixés par le Conseil Départemental pour l'année civile 2019 sont soumis au vote :

- Elèves du collège : 4 €
- Commensaux 1 : 4,90 € (enseignants, administration, direction, personnel santé et social)
- Commensaux 2 : 3,12 € (agents, assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap)
- Personnes extérieures : 4,90 €
- Personnels du Conseil Départemental de la Mayenne : 4 €
- Ecole de Saint Martin de Connée : 3,39 €
- Ecole d'Izé : 3,39 €
- Ecole de Trans : 3,39 €

Arrivée de Madame Douin à 18h18.

Les membres du conseil d'administration adoptent les tarifs restauration pour l'année civile 2019.

Nombre de membres participant à la délibération : 15

Votes exprimés : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 7

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 07 février 2019
N° de la séance : 5

I.b : SORTIE A CAEN : INTERET PEDAGOGIQUE ET BUDGET

Monsieur Jégo, professeur d'Histoire-Géographie, présente la sortie prévue au Mémorial de Caen, suivie d'une visite guidée des plages du Débarquement.

Cette sortie concerne les 34 élèves de 3^{ème}, ainsi qu'un jeune Allemand accueilli au 3^{ème} trimestre par une famille du secteur, trois accompagnateurs, et se déroulera le 13 mai 2019.

Arrivée de Madame Germain à 18h23.

L'intérêt pédagogique de cette sortie est soumis au vote.

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, l'intérêt pédagogique de la sortie au Mémorial de Caen et de la visite des plages du Débarquement.

Le budget de cette sortie (annexe 1), ainsi que la participation demandée aux familles : 20 € par élève, sont soumis au vote.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le budget de la sortie au Mémorial de Caen, ainsi que le montant de 20 € par élève demandé aux familles.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 07 février 2019
N° de la séance : 5

I.c : ANNEXE A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les cours d'Education Physique et Sportive (EPS) se déroulent dans des lieux appartenant à la Communauté de Communes des Coëvrons (gymnase, stade simple, piscine) ou à la commune de Bais (dojo).

L'utilisation de ces équipements sportifs fait l'objet de conventions signées par le propriétaire des locaux, le collège et le Conseil Départemental. Un avenant à ces conventions, précisant les nouvelles modalités et tarifs est soumis au vote.

Madame Fougeray, enseignante d'EPS, demande si les modalités d'usage du matériel présent dans les locaux sont précisées dans la convention, et si un inventaire du matériel EPS appartenant au collège ne serait pas à envisager.

Le vote de l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs est reporté à un conseil d'administration ultérieur.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 07 février 2019
N° de la séance : 5

I.d : DESIGNATION DU CHARGE DE PREVENTION

Monsieur Lepage ne faisant plus partie du service collège depuis le 1^{er} janvier 2019, un nouveau chargé de prévention doit être désigné.

Monsieur Girard, Gestionnaire, est volontaire, à condition qu'une formation lui soit fournie.

Il présente un bilan du dernier exercice du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) effectué dans l'établissement :

- Il s'agissait d'un exercice de confinement.
- Il s'est bien déroulé, dans l'ensemble, les élèves et personnels ayant eu les bons réflexes.
- Les caisses de secours, dans les salles de confinement, sont à jour.
- Certains personnels méconnaissaient l'existence des caisses de secours.
- La sonnerie de l'alarme dure pendant toute la durée de l'exercice (environ 45 minutes). Ce problème a été remonté au Conseil Départemental.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 07 février 2019
N° de la séance : 5

II.a : CREATION D'UN POSTE D'EDUCATION MUSICALE

Actuellement, le professeur d'Education Musicale présent au collège est rattaché administrativement au collège Victor Hugo de Lassay les Châteaux.

Madame la Principale propose aux membres du conseil d'administration la création d'un poste d'Education Musicale au collège de Bais, partagé avec le collège les Garettes de Villaines la Juhel, sous réserve de l'accord du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Mayenne.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la création d'un poste d'Education Musicale au collège de Bais.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 07 février 2019
N° de la séance : 5

II.b : PRESENTATION DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE POUR LA RENTREE 2019

Madame la Principale explique aux membres du conseil d'administration que la dotation globale horaire (DGH) est une enveloppe d'heures donnée au collège par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Mayenne, afin d'organiser les enseignements pour l'année scolaire 2019/2020.

Cette enveloppe tient compte notamment des effectifs prévus à la rentrée prochaine, du H/E (Horaires / Elèves), et de la structure de l'établissement, soit 2 classes par niveau.

Elle se compose :

- d'Heures Postes (HP) : 231
⇒ Les heures postes correspondent aux emplois provisoires ou définitifs d'enseignants (18h pour un certifié, 15h pour un agrégé, 20h pour un enseignant certifié d'EPS)
- d'Heures Supplémentaires Annuelles (HSA) : 9
- d'Indemnités pour Missions Particulières (IMP) : 3
⇒ Ces indemnités sont des heures qui rétribuent des actions en dehors des face-à-face professeur / élèves.

Madame la Principale précise que le nombre d'élèves prévus à la rentrée 2019 (172 élèves) est stable par rapport à la rentrée 2018. Elle indique également que pour la rentrée 2019, les heures pour communes non limitrophes, données aux enseignants en service partagé, ne sont plus à prendre sur la DGH, mais feront l'objet d'une dotation supplémentaire en septembre.

Par rapport à l'année précédente, peu de changements sur la répartition de la DGH sont prévus, les heures devant être réparties en fonction notamment des effectifs des élèves en langue vivante 2, et

dans les différentes options proposées par le collège (Histoire-Géographie en Anglais, Cadet-te-s de la Sécurité Civile, Classe Orchestre...).

Quelques interrogations demeurent sur les besoins des autres établissements pour les compléments de service, ainsi que sur le poste de Technologie, toujours occupé administrativement par Madame Vincelot, qui est détachée depuis septembre 2015 pour enseigner en ULIS au collège Paul Langevin d'Evron.

Madame la Principale soumet au vote la répartition de la dotation globale horaire (annexe 2) pour la rentrée 2019.


Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la répartition de la dotation globale horaire au service des élèves, pour la rentrée 2019.

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance



La Présidente de séance



Collège Jean-Louis Bernadot
53160 BALS
Le Principal.


CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 07 février 2019

N° de la séance : 5

Présidente de séance : Madame CRETON

Secrétaire de séance :

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
Membres de droit	Madame CRETON	Principale	
	Madame OILLIC	Principale Adjointe	
	Monsieur GIRARD	Gestionnaire	
	Madame GERMAIN	Personnalité Qualifiée	
	Madame MAREAU	Personnalité Qualifiée	Excusée
Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	Madame FOUGERAY	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur JEGO	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur LEGRAS	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame PERIGOIS	Personnel d'enseignement et d'éducation	 M. Perigois
	Monsieur PHOCION	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame ROUSSEAU	Personnel d'enseignement et d'éducation	
Représentants des Parents d'élèves	Madame BONNIN	Parent d'élèves	
	Monsieur DAUTREPPE	Parent d'élèves	
	Madame DOUIN	Parent d'élèves	
	Madame JOSEPH	Parent d'élèves	 M. JOSEPH
	Madame MINALDI	Parent d'élèves	Excusée
	Madame TURBET	Parent d'élèves	Excusée
Représentants des Elèves	Madame HUET	Elève	
	Madame ROCHE remplacée par Mme DALIBARD	Elève	CD
Représentants des collectivités territoriales	Madame MORICE	Conseillère Départementale	Excusée
	Monsieur BALANDRAUD	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame GAUTUN	Conseillère Municipale	
Invités	Monsieur FERRE	Représentant de la Communauté de communes	excusé
	Monsieur BOEHLER	Agent comptable	Excusé